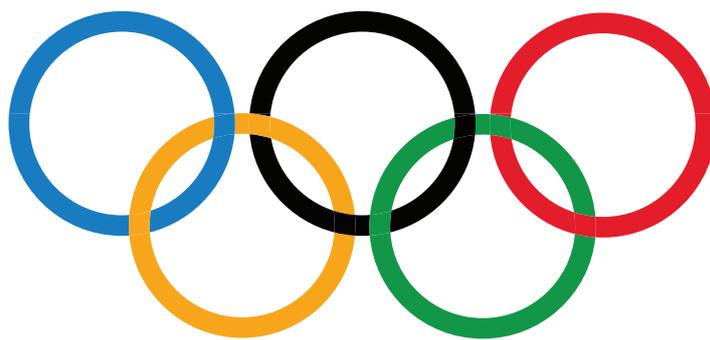


Accueils de Loisirs Sans Hébergement

PROJET PÉDAGOGIQUE

PÉRISCOLAIRE THUIR JEAN JAURÈS & JULES FERRY

2023 / 2024



Directrice Yamina
Directrice Adjointe : Alexandra

SOMMAIRE

INTRODUCTION

1. SITUATION GEOGRAPHIQUE	1
• L'ENVIRONNEMENT	
• LE GROUPE SCOLAIRE ET ACM	
• LE PUBLIC ET LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ENFANT DE 6 À 11 ANS	
• L'ORGANISATEUR ET LES MODALITÉS D'INSCRIPTION	
2. L'EQUIPE D'ANIMATION	5
• ORGANISATION DU TRAVAIL EN ÉQUIPE	
• LE RÔLE DE LA DIRECTION	
• LE RÔLE DES ANIMATEURS	
3. LE PERISCOLAIRE	6
• LES ESPACES	
• LES HORAIRES D'ACCUEIL	
• LE FONCTIONNEMENT	
4. LES OBJECTIFS	8
• RAPPEL DU PROJET ÉDUCATIF	
• L'ANNÉE 2023/ 2024	
• LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES	
5. L'ÉVALUATION	10
6. SANTÉ	11
7. LA SÉCURITÉ	11
8. LE RÉGLEMENT	12
9. LA CONCLUSION	12

INTRODUCTION

Le périscolaire est un lieu de transition et d'échanges entre les enfants, les animateurs, les parents et les enseignants. Le projet se fonde sur ce partenariat avec l'ensemble des personnes qui interviennent autour de l'éducation des enfants, afin de mener un véritable travail pédagogique autour du vivre ensemble.

Le respect des autres et de soi-même, le respect de son environnement, des règles de vie, la capacité d'expression, de participation à la construction de projets d'enfants doivent constituer la matière principale de l'action éducative commune entre les adultes et les enfants, entre enfants, entre adultes.

C'est un espace privilégié pour la découverte : De la création manuelle, à l'expression sous toutes ses formes, l'apprentissage par le jeu, les activités sportives, le périscolaire apporte une dimension complémentaire et indispensable dans l'éducation des enfants.

Le projet pédagogique s'appuie sur les rythmes de vie des enfants afin de contribuer à leur épanouissement global.

1. SITUATION GEOGRAPHIQUE

L'ENVIRONNEMENT

La communauté de communes des Aspres est une structure intercommunale composée de 19 communes, (Banyuls des aspres, Brouilla, Caixas, Camélas, Castelnou, Fourques, Calmeilles, Llauro, Montauriol, Oms, Passa, St Colombe, St Jean Lasseille, Terrats, Thuir, Tordères, Tresserre, Villemolaque).

Située au cœur de la plaine du Roussillon, sur le piémont du Canigou. Elle compte environ 22 795 habitants, dont environ 1900 enfants fréquentent les écoles maternelles et primaires.

La ville de Thuir est le centre économique des Aspres, forte de 8 425 habitants, elle est le chef-lieu d'un canton de 17 communes et le siège de la Communauté de communes des Aspres rassemblant 19 communes. Deux écoles maternelles et deux écoles primaires se partagent environs 700 enfants.

Le périscolaire est implanté dans l'enceinte des deux écoles. Les locaux sont partagés avec l'équipe enseignante. L'équipe d'animation peut profiter de salles entièrement dédiées au périscolaire avec l'accord de la mairie. Elle peut ainsi mettre en place des projets plus variés.

LE GROUPE SCOLAIRE ET ACM

Le groupe scolaire est situé dans la ville de Thuir, il est composé de deux écoles primaires, d'un collège et deux écoles maternelles. L'école Jean Jaurès accueille des enfants scolarisés du CP et CE1, et l'école Ferry accueille des enfants scolarisés du CE2 au CM2., ainsi qu'une classe ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire).

Le périscolaire est implanté dans l'enceinte des deux écoles primaires. Le partage des locaux est établi en accord avec la mairie et les directeurs d'école.

Quatre accueils collectifs de mineur (ACM) se trouvent sur la communauté de communes des Aspres. Deux ACM primaire/Maternelle à Trouillas et à Banyuls. Un ACM primaire et un ACM Maternelle sur la ville de Thuir.

Ils sont ouverts les mercredis toute la journée en périscolaire, et les vacances en extrascolaire.

LE PUBLIC

JEAN JAURÈS : Directrice Mme BADIE								
CLASSE	CP 1	CP 2	CP 3 Bil	CE1 A	CE1 B	CE1 C	CE1 D Bil	TOTAL
EFFECTIFS	18	15	17	19	22	21	23	135 enfants

JULES FERRY : Directeur Mr DEVIU													
CLASSE	CE2 A	CE2 B	CE2 C	CE2 Bil	CM1 A	CM1 B	CM1/CM2	CM1/CM2 Bil B	CM1/CM2 Bil A	CM2 A	CM2 B	ULIS	TOTAL
EFFECTIFS	18	20	21	21	27	27	24	27	28	25	26	8	272 enfants

CARACTÉRISTIQUES DE L'ENFANT DE 6 À 11 ANS

- Âge de la réflexion, de la motivation personnelle et des crises
- Concentration et mûrissement
- Âge du sérieux
- Contrôle croissant des réactions émotives
- Mesure mieux la distance le séparant et l'adulte auquel il est soumis
- Dispersion et turbulence
- Âge du déséquilibre
- Curiosité
- Participation, camaraderie, bande, groupe, équipement
- Besoin de valorisation et affirmation de soi
- Dès 9 ans : différences entre groupe des filles et des garçons
- Importance du leader
- Début de la sexualité
- Préoccupation et rêverie : besoin de s'isoler
- Expérience collective de loisirs : besoin de jeux collectifs et esprit de compétition
- Dès 11 ans : dénigrement et critique du monde
- Âge ingrat : révolte, indépendance
- Sensibilité à la triche, aux dénonciations, aux mensonges : besoins d'avoir des règles fixes et Respectées

L'ORGANISATEUR

Depuis le 1er janvier 2011 la communauté de communes a pris la compétence enfance (de 3 à 11 ans). En septembre 2014, La ligue de l'Enseignement est cogestionnaire des ACM extrascolaires et périscolaires de la communauté de communes des Aspres, c'est ce que l'on appelle la délégation de service public

Le périscolaire est soumis à la réglementation définie par la DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale).

S'applique aussi la Convention Collective de l'Animation ainsi que le Code du Travail à l'ensemble des salariés.

Ils sont garants de la réglementation et doivent respecter les normes d'encadrement de la Direction Départementale de Cohésion Sociale, pour le périscolaire

1 animateur pour 18 mineurs âgés de plus de 6 ans

L'ÉQUIPE DOIT ÊTRE COMPOSÉE

Un minimum de 50% d'animateurs titulaires BAFA ou diplômes équivalents

Un maximum de 50% d'animateurs BAFA stagiaires

Un maximum de 20% de l'effectif total de l'équipe peut être non diplômé

LES MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

Pour toute inscription au périscolaire les parents doivent :

Les inscriptions se font directement en ligne sur l'espace citoyen des familles. <https://www.espace-citoyens.net/cc-aspres/espace-citoyens/> . Le dossier est ainsi créé, les parents doivent joindre la copie des vaccins à jour ainsi que celle de l'assurance.

- A noter que l'inscription est obligatoire pour toute fréquentation du périscolaire, elle doit être réalisée avant la venue de l'enfant.
- Si les parents ont besoin de faire garder leurs enfants au périscolaire alors que l'inscription n'est pas encore faite, ils doivent informer les responsables du périscolaire par téléphone ou par courriel.
- Si l'enfant ne doit plus venir au périscolaire, les parents devront le signaler et remplir un papier de désinscription.

2. L'ÉQUIPE D'ANIMATION

L'ÉQUIPE D'ANIMATION	
La Direction	
La directrice Yamina	BPJEPS (Brevet d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports Loisirs Tous Publics)
La directrice adjointe Alexandra	Stagiaire BPJEPS (Brevet d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports) Loisirs Tous Publics
Les animateurs	
Tony, Seb, Marina, Audrey, Thomas, Mélina, Diana	BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur),
Delphine, Maxime, Nathanaëlle	CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) Animation périscolaire
Cécile, Barbara, Mélissandre	CAP petite enfance (Le certificat d'aptitude professionnelle)
Camille	BPJEPS APT (Activités Physiques pour Tous)
Charlotte	BPJEPS LTP (Loisirs Tous Publics)
Mathieu, Marlène	Sans diplôme

Des animateurs stagiaires peuvent intégrer l'équipe de façon temporaire, dans le cadre d'une convention de stage avec un organisme agréé.

ORGANISATION DU TRAVAIL EN ÉQUIPE

L'équipe se réunit en début et fin de cycle, ces temps permettent à l'équipe de :

- De faire un bilan du cycle
- D'analyser son travail en référence au projet pédagogique et de réajuster son fonctionnement afin de mieux répondre aux objectifs.
- De mettre en place des projets de façon collective.
- D'échanger sur les enfants afin de mieux répondre à leurs besoins.

Les réunions sont mises en place de façon interactives et innovantes. Profiter de ces moments pour créer une belle cohésion d'équipe avec des intervenants (Breakdance, sport, jeux.) ainsi que des formations.

LE RÔLE DE LA DIRECTION

Le rôle de l'équipe de direction est de gérer la mise en œuvre du périscolaire, conformément aux décisions prises par la communauté de communes et la ligue de l'enseignement.

Ses missions seront :

- Concevoir et mettre en œuvre le projet pédagogique du périscolaire.
- Garantir de la sécurité physique morale et affective des enfants
- Gérer la coordination, l'animation et la gestion d'éventuels conflits de l'ensemble du personnel
- Gérer les inscriptions et les listes d'enfants
- Assurer la gestion budgétaire et administrative
- Il a un rôle d'information et de formation des animateurs : points de régulation et réunions à mettre en place régulièrement
- Evaluer la mise en œuvre de cette action et en rendre compte.

Les objectifs de l'équipe de direction seront :

- Créer une cohésion d'équipe
- Remotiver l'ensemble des équipes
- Créer un climat de confiance

Tous les quinze jours, l'équipe de direction procéderont à un débriefing sur le déroulement du périscolaire.

LE RÔLE DES ANIMATEURS

L'animateur a un rôle éducatif, il doit avoir une démarche cohérente dans sa façon d'être et de faire.

- Assure la Sécurité Physique, Morale et affective de chaque enfant.
- Participe, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un Projet Pédagogique en cohérence avec le Projet Educatif
- Construit une relation de qualité avec les enfants, qu'elle soit individuelle ou collective.
- Accompagne les enfants dans tous les apprentissages de la vie en collectivité.
- Se doit de respecter les enfants, ses collègues et sa hiérarchie,
- Doit savoir travailler en équipe et écouter l'autre,
- Doit être capable de se remettre en question et avoir un positionnement sur ses actions

3. LE PERISCOLAIRE

LES ESPACES



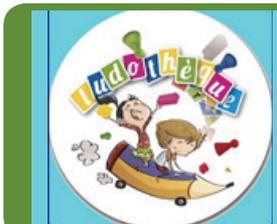
Une salle d'accueil et d'activités à J. Jaurès (où se trouve les dossiers des enfants et du personnel, les talkies walkies).

Une salle d'accueil et d'activités à J. Ferry



Une salle d'arts plastiques pour les activités manuelles, coloriage...

Une sur l'école Jaurès et une sur l'école Ferry



La ludothèque accueille différents espaces de jeux : jeux de société, puzzle, jeux de cartes ...



Une grande cour et un préau Jaurès

Une grande cour, un préau et un plateau sportif à Ferry

Des sanitaires

LES HORAIRES D'ACCUEIL

Le périscolaire fonctionne du lundi 04 septembre 2023 au vendredi 05 juillet 2024 au soir et sera fermé pendant les vacances scolaires. Les horaires d'ouverture sont :

	Horaires d'ouverture	Animateurs-trices présent-e-s	Responsables présents
Matin	07h30 – 08h45	11	1
Soir	16h45 – 18h30	16	1

LE FONCTIONNEMENT

Le matin :

Les enfants arrivent de façon échelonnée et sont accueillis dans les salles du périscolaire. Il s'agit d'un temps où les enfants sont accueillis en douceur pour leur permettre de se réveiller à leur rythme.

Du matériel pédagogique est mis à la disposition des enfants, leur permettant de jouer seuls ou à plusieurs, de dessiner, de jouer à des jeux de société.

Le temps d'accueil permet également aux familles de laisser aux animateurs des consignes concernant leur enfant.

Un animateur se trouve au portail avec la liste des enfants qu'il pointe à chaque arrivée. Un animateur au portail de l'école Ferry et un au niveau de l'école Jaurès. Les animateurs ont un tableau de roulement pour le portail. Les jours de grand froid, chaque animateur fera ¼ d'heures de portail à tour de rôle.

La direction est présente le matin à tour de rôle, elle doit ouvrir le portail de l'école, veiller au bon fonctionnement du périscolaire, mettre en recharge les piles pour les talkies walkies du soir et rester à disposition des parents si besoin.

Le soir :

Les animateurs arrivent à 16h35, ils prennent la liste de la classe dont ils sont référents et un talkie-walkie, puis ils vont dans les classes pour vérifier s'il y a des absents.

Dès 16h45, la directrice adjointe se positionne au portail d'entrée de l'école J. Ferry et vérifie que ces derniers sont récupérés par les personnes autorisées. L'entrée et la sortie du périscolaire se fait uniquement par le portail de l'école Ferry.

Les enfants sont appelés par le biais du talkie-walkie de 16h50 à 18h30, nous laissons le temps à toutes les classes de sortir avant de commencer à appeler les enfants du périscolaire. L'identité de la personne sera vérifiée au moindre doute.

Les autorisations du soir :

Les enfants peuvent être amenés à sortir seul ou à être récupéré par différents clubs sportifs durant le périscolaire. Toutes les mesures de sécurité seront alors prises en compte, les parents devront impérativement remplir une fiche d'autorisation que la direction leur donnera sous demande.

Toute personne étrangère (en dehors des parents) qui se présentera sans aucune autorisation se verra refuser de récupérer un enfant.

Les personnes autorisées sont notées dans le dossier de l'enfant, pour toute autre personne les parents doivent signaler à l'avance le nom et prénom afin de vérifier l'identité de la personne, une pièce d'identité lui sera demandée au portail.

- Pour des raisons de sécurité et dans le cadre du plan Vigipirate, les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'école.
- La directrice adjointe, (la directrice ou un animateur) est présent jusqu'à la fermeture pour filtrer les sorties de l'école.

Le déroulement du soir

A la sortie des classes, les enfants inscrits au périscolaire se dirigent dans l'espace prévu par niveau pour prendre le goûter de 16h45 à 17h00. (Le goûter est fourni par les parents).

- CE2 sous le préau ou dans la salle ludothèque,
- CM1 dans la cour ou dans la bibliothèque,
- CM2 sur le plateau lorsque ou dans la salle d'arts plastiques.
- CP sous préau ou dans la salle d'arts plastiques,
- CE1 dans la cour ou dans la salle d'accueil),

L'animateur référent vérifie à nouveau la présence des enfants. Les animateurs sont 3 par niveau, chacun possède une liste de classe et il y a un référent par niveau. A chaque cycle, les trois animateurs changent de niveau afin de connaître les enfants des deux écoles.

Les groupes

- Tony, Delphine, Sébastien. Le référent est Tony
- Maxime, Audrey, Mathieu. Le référent est maxime
- Barbara, Camille (Marina), Mélina. La référente est Camille
- Marlène, Charlotte, Nathanaëlle. La référente est Nathanaëlle
- Mélissandre, Thomas, Diana (Cécile). Le référent est Thomas

Le référent du niveau est porteur de toutes les informations concernant les classes de son niveau (Absence, enfant parti dans la journée, mot des parents...) et il doit également reporter les absents du soir sur la grande liste d'appel du périscolaire.

Le temps d'activité à partir de 17h15

Le rassemblement se fait à 17h10 ou les activités ponctuelles et les projets d'animation sont annoncés.

Les enfants peuvent se rendre librement et selon la capacité d'accueil dans les différentes activités qui leur sont proposés en fonction de leurs besoins et de leurs envies.

L'organisation et l'aménagement de ces espaces permettent aux enfants d'identifier ce que l'on peut y faire, d'utiliser le matériel mis à disposition avec un certain degré d'autonomie, de participer à une activité ou de découvrir une technique proposée par l'animateur.

Dans les cours, un animateur est présent pour proposer des jeux et pour encadrer les jeux en autonomie, gérer l'utilisation du matériel mis à disposition, assurer la sécurité des enfants, prévenir les conflits et veiller à la propreté des toilettes.

RANGEMENT ET NETTOYAGE

Le rangement fait partie de l'activité et de l'animation de la vie quotidienne.

Les animateurs sont responsables du rangement et du nettoyage, du matériel et des lieux utilisés en activités, en temps d'accueil et en temps libre. Le rangement et le nettoyage s'effectuent avec les enfants sauf pour des raisons de sécurité. L'animateur doit rendre le matériel propre et veiller à ce que le rangement soit correctement effectué. Il doit également veiller à ce que les tables et les sols salis au cours de son activité aient été nettoyés.

Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)

Elles sont menées par l'équipe enseignante. Les enseignants nous font part de la liste des enfants qui y participent. Lorsque les APC se terminent les enfants inscrits au périscolaire repartent avec leur parent ou rejoignent les ateliers.

Le retour au calme de 18h à 18h30:

Départ échelonné de l'équipe. Rassemblement des enfants dans la salle d'accueil et dans la petite cour. Les animateurs mettent à disposition le matériel « temps calme » en attendant l'arrivée des derniers parents.

Les portes des salles donnant sur l'extérieur doivent être fermées à clés matin et soir.

4. LES OBJECTIFS

RAPPEL DU PROJET ÉDUCATIF (PEDT)

Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs se définit par le projet éducatif de la communauté des communes des Aspres dont les principaux objectifs sont :

- Tisser des liens entre les enfants et la « société extérieure »
- L'intégration dans la société de tous les enfants quelles que soient leurs différences.
- Sensibiliser les enfants à la différence.
- Lutter contre la sédentarité
- Développer la citoyenneté
- Donner à l'enfant des références de bien-être et de sécurité
- Agir pour la laïcité
- Favoriser le fonctionnement démocratique
- Favoriser l'autonomie et la socialisation
- Faire vivre la mixité sociale

Le groupe scolaire de Thuir élémentaire oriente son travail pédagogique sur 3 axes :

- Assurer les fondamentaux (mathématique, français, lecture) et renforcer la transmission et l'appropriation des valeurs républicaines.
- Assurer la réussite de tous les élèves et fluidifier les parcours.
- Intégrer les outils numériques dans les pratiques pédagogiques.

L'école élémentaire de Thuir a comme objectifs :

- Améliorer le langage et l'écrit des élèves
- Favoriser le développement de chaque enfant à son propre rythme
- Développer l'autonomie

La communauté de commune des Aspres et la ligue de l'enseignement sont signataires de la charte nationale de déontologie pour l'accueil des enfants handicapés dans les structures de vacances et de loisirs non spécialisées.

L'ANNÉE SCOLAIRE 2023 / 2024

Les Jeux olympiques reviennent à l'actualité puisqu'ils auront lieu à Paris et suscitent beaucoup d'engouement dans la majorité de l'équipe du périscolaire. C'est donc une opportunité de profiter de l'occasion et utiliser ce thème afin de l'orienter vers des valeurs à développer avec les enfants.

L'Excellence

L'excellence consiste à donner le meilleur de soi, sur le terrain de jeu. Le plus important, ce n'est pas de gagner, mais de participer, de progresser et de bénéficier de la combinaison saine du corps, de l'esprit et de la volonté. Mettre l'accent sur l'excellence peut aider les enfants à faire des choix positifs et sains et à s'efforcer de donner le meilleur d'eux-mêmes dans tout ce qu'ils entreprennent

Aidons-les à imaginer un avenir dans lequel ils font de leur mieux. Il s'agit d'un processus de visualisation positive



Le Respect

Cette valeur comprend le respect de soi-même et de son corps, mais aussi des autres, des règles et règlements, du sport et de l'environnement.

Les enfants qui vivent dans un monde multiculturel, ils apprennent à accepter et à respecter la diversité, et observent un comportement personnel pacifique, ils encouragent la paix et la compréhension.

L'Amitié

L'amitié est au cœur du Mouvement olympique. Elle nous encourage à considérer le sport comme un outil pour la compréhension mutuelle entre les enfants.

Les objectifs :

- Diffuser ces valeurs auprès des enfants,
- Sensibiliser les jeunes à la pratique du sport et à ses bienfaits.
- Sensibilisation au handicap, mises en situation et pratique partagée (Avec les dragons catalans handisport)
- Séances de découvertes de sports Olympiques et Paralympiques.

LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels	Outils / Moyens	Critères d'évaluation
Sensibilisation à l'environnement	Approche des notions de tri Réduction des déchets et tendre vers le zéro déchet dans la cour	Activité : Activités manuelles en matériaux de récupération Mise en place de bacs de tri pour les compotes à boire... Mise en place d'une brigade pour le nettoyage des cours de récréation les soir après le goûter Attitude d'animateur : Maintien du respect du tri, Modélisant	- Quantité de déchets Triés - Réductions des Déchets - Implications des adultes et des enfants
Permettre à chaque enfant de trouver sa place au sein du groupe	Considérer l'enfant en tant que personne à part entière Valorisation de l'enfant en tant que personne unique en mettant en avant ses besoins et ses capacités	Activité : Activités variées pour répondre au besoin de chacun Mise en place de jeux autour de l'entraide Échange autour des besoins de l'enfant Prendre en considération le rythme de chacun Faire participer les enfants aux activités Attitude d'animateur : Valorisation de l'enfant dans ses actions et ses choix Bienveillance et communication positive	- Valorisation de l'enfant - Place de l'enfant dans le groupe - Émancipation de chaque individu - Évolution de l'enfant au fil de l'année - Retour des enfants

Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels	Outils / Moyens	Critères d'évaluation
Civisme Socialisation	Découvrir les richesses et les contraintes de la vie en collectivité Appréhender des notions de communication et de médiation	Activité : Jeux ou activités avec des règles communes et prédéfinies Principe de la vie en collectivité (affichage des règles de vie) Respect des lieux et des autres Attitude d'animateur : Veille au respect des règles de vie Utilisation de notion de communication et de résolution de conflits	Respect de chacun au sein du groupe. - Cohésion du groupe - Respect et appropriation des règles de vie - Diminution et résolution des conflits
Favoriser la créativité et l'imaginaire	Développer la créativité des enfants Rendre l'enfant acteur des activités et animations Favoriser l'expression de son imagination	Activité : Mettre en place des projets d'animation en fonction des thèmes choisis en concertation avec l'équipe Utiliser et mettre en valeur l'imaginaire des enfants Attitude d'animateur : Accompagnement des enfants dans l'imaginaire	Valoriser toutes les activités proposées - Nombre de projets mis en place - Retour des enfants

LES PROJETS

- **Activités sportives :** «Evènements Jeux Olympiques, participation, découvertes différents sports»
- **Activités manuelles :** «Création manuelles autour des JO, l'art sous toute ses formes, création de cosmétiques»
- **Activité d'expression (jeux, danse) :** «Chorégraphie, danse»
- **Sensibiliser au tri sélectif, au gaspillage de l'eau, au respect de la nature.**
 «Chaque soir, les enfants d'un niveau ramasseront les déchets de la cour. Ils seront la brigade de tri à tour de rôle afin de les sensibiliser à l'importance de jeter les déchets des goûters dans la bonne poubelle»

Un espace pour les leçons.

L'équipe du périscolaire propose une aide aux leçons pour vos enfants sur le temps périscolaire du soir. Cet espace est réservé aux enfants qui ont choisis d'y participer volontairement.

Les objectifs :

- Aider les enfants à acquérir une méthodologie dans l'exécution de leur travail scolaire.
- Prendre en compte les besoins et les spécificités de chaque enfant.
- Développer l'autonomie des enfants dans la prise en charge de leurs leçons.
- Favoriser l'entraide entre enfant (mise en place d'un tutorat avec les plus grands)

Dans ce cadre nous mettons à disposition un espace leçons intitulé « La bulle du savoir».

Cet espace est ouvert tous les lundi et jeudi soir, les enfants peuvent y accéder librement et sans inscription.

Ils seront accompagnés par une ou deux animatrices, l'atelier n'excédera pas 20 minutes par enfants. Les animateurs n'interviendront pas sur les devoirs, les enfants sont en totale autonomie.

5. L'EVALUATION

Elle doit se faire en lien avec des objectifs auxquels on peut se référer à tout moment. Elle permet d'une part de vérifier l'avancée des projets et de réguler l'équipe d'encadrement.

LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Ils sont évalués par l'équipe lors de différentes réunions.

Les animateurs évaluent les objectifs fixés dans le projet d'animation de la période et préparent les projets pour la prochaine période. C'est le moment aussi de voir si l'organisation des différents temps est pertinente ou s'il faut faire des ajustements.

Avec les enfants

Des outils d'évaluation sont mis en place par l'équipe d'animation. Par exemple, une cible est mise à disposition des enfants. 4 domaines sont proposés à l'évaluation. Chaque enfant poste une étiquette à lui qu'il place dans chaque domaine en fonction de ses ressentis. selon les couleurs. La cible est un exemple les animateurs proposent chacun leur mode d'évaluation.

- Cible verte, l'enfant apprécie
- Cible orange, l'enfant apprécie moyennement
- Cible rouge, l'enfant n'apprécie pas

Ces outils permettent de comprendre ce que pensent les enfants du périscolaire et des projets d'animation proposés. Avec les enfants, l'équipe peut ainsi échanger, réfléchir et adapter son organisation.

Avec les parents

Nous distribuerons aux parents un questionnaire pour recenser leurs avis. Ce questionnaire aidera l'équipe à améliorer le projet pédagogique pour les périodes suivantes.

Entre les membres de l'équipe

Lors des réunions d'équipe, l'équipe de direction fait remonter les avis et propositions des animateurs par des outils d'animation de réunion originaux et diversifiés. L'idée étant de faciliter la prise de parole de chaque animateur et d'encourager le débat sur des sujets qui pose question à certains membres de l'équipe. L'équipe de direction réalise aussi des entretiens individuels avec les animateurs à la période mi-décembre et mi-juin.

6. LA SANTE

CONSTITUTION PHARMACIE :

Gants usage unique	Sparadrap
Compresse stérile	Thermomètre frontal
Pansement	Sérum physiologique
Ciseau	Savon neutre
Pince écharde	Gel hydro alcoolique
Bande	Thermomètre frontal laser

J. FERRY : L'infirmerie se situe dans au rez-de-chaussée dans la salle de photocopieuse où se trouve un lit ainsi que les PAI (Avec ordonnance et médicaments) de tous les enfants.

J. JAURES : Dans la salle des enseignants se trouve un canapé ainsi que tous les PAI.

Chaque salle du périscolaire est muni d'une trousse à pharmacie et les animateurs veillent au réapprovisionnement. Chaque animateur doit aussi écrire dans le registre infirmerie tous les soins, qu'il aura fait dans la journée, dans chaque trousse se trouve une feuille de soin à remplir. Et il y a un registre de soin dans la salle d'accueil de l'école Jaurès.

Pour le suivi sanitaire, il faut que l'animateur référent santé est le PSC1. Pour toute administration médicamenteuse une ordonnance du médecin est obligatoire.

EN CAS D'ACCIDENT PLUS GRAVE

- Prévenir le directeur.
- Appeler le 15 pour connaître les premiers soins à apporter en attendant l'arrivée des secours.
- Appeler les parents (si les secours jugent le départ immédiat aux urgences nécessaire, l'animateur partira en ambulance avec le blessé et restera en contact avec la famille. Si l'évacuation peut attendre, les secours attendront la famille pour partir aux urgences) - Préparer la fiche sanitaire de l'enfant en attendant les secours .

7. LA SECURITE

LA SÉCURITÉ AFFECTIVE

Elle est liée à notre capacité à identifier les émotions que chaque enfant. Pouvoir tenir compte de l'histoire de chaque enfant, prendre le temps de les connaître.

Observer tout ce que les enfants nous donnent à voir, être capable de lire les signes, savoir les écouter, être patient

LA SÉCURITÉ PHYSIQUE

Cela nécessite une bonne organisation matérielle et pédagogique des activités (Les espaces sécurisés, le matériel, pour donner aux enfants un sentiment de confiance, et de sécurité).

- Toujours compter les enfants, connaître le chiffre exact de son groupe et du nombre d'enfant se trouvant dans le groupe.
- Les issues de secours sont toujours accessibles et ouvertes.
- Ne jamais laisser un enfant seul
- Une fausse alerte incendie est effectuée deux fois par an pour préparer l'équipe d'animation à réagir en cas de vrai incendie ou autre accident qui demanderait une évacuation.
- Un exercice alerte intrusion sera mis en place selon le protocole à cet effet (PPMS)

8. LE REGLEMENT

Les enfants établissent les règles de vie avec les animateurs et sous forme de petits jeux ils apprennent à les connaître et à les respecter.

Les parents doivent respectés le règlement intérieur établis par le service jeunesse de la communauté des communes des Aspres.

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

- Présence obligatoire aux réunions
- Respect d'autrui, des lieux, du matériel
- Toutes formes de punitions discriminatoires et d'exclusions sont à proscrire.
- Surveiller son langage
- Les divergences entre animateurs se font en privée, et /ou lors des réunions mensuelles
- Les horaires, le travail des autres, les objectifs pédagogiques sont à respecter.

Les animateurs-trices doivent être présent le matin 5 minutes avant l'horaire d'ouverture. Ils/ elles quittent l'école à 08h35 dès que les enseignants sont au portail.

Le soir présence obligatoire dès 16h35. Ils ne quittent leur poste à l'heure de départ 18h00 / 18h15.

- L'usage du téléphone portable doit être exclusivement professionnel. Et l'utilisation des réseaux sociaux pour n'importe quel usage que ça soit est à bannir pendant le temps de travail, tout comme la publication de photos des enfants dont vous avez la garde.
- La cigarette : Il est interdit de fumer en présence des enfants comme dans les lieux publics et dans les lieux fréquentés par les enfants (décret n° 77-1042 du 12septembre 77).

CONCLUSION

Les temps périscolaires sont des temps spécifiques et précieux, parce qu'ils sont de courtes durées et touchent un grand nombre d'enfants.

Il importe donc que ces spécificités soient prises en compte dans le respect des rythmes de vie de l'enfant et en cohérence avec les autres temps de la journée. Ils contribuent à l'apprentissage de la vie sociale et à l'épanouissement de l'enfant.

Périscolaire
Des écoles Jean Jaurès et Jules Ferry de la ville de Thuir

Mise en place du protocole d'autorisation de sortie seul d'un mineur

Article 3 du règlement intérieur du périscolaire de la communauté de communes des Aspres

« b)- le soir :

Les enfants scolarisés à l'école Jean Jaurès et à l'école Jules Ferry sont pris en charge dans l'enceinte des écoles, par le personnel encadrant relevant du service périscolaire, dès la sortie des classes soit à partir de 16h45 jusqu'à 18h30 maximum.

La sortie de l'enfant se fera obligatoirement dans ce créneau horaire, soit seul s'il en est autorisé, soit remis à l'un des parents ou toute personne responsable désignée dans la fiche d'inscription. »

Je soussignéen qualité de
autorise le personnel du périscolaire à laisser sortir seul :

Mon enfant..... Âge :

Mon enfant..... Âge :

Mon enfant..... Âge :

Heures de départ du périscolaire soir :

Adresse de destination finale de ou des enfants :

.....
.....

Nom /prénom/âge et lien de la personne qui réceptionne le ou les enfants sur la destination final ou sur le parcours :

.....
.....

Temps estimé du parcours :

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations écrite ci-dessus et m'engage à respecter les termes du protocole. Je décharge le personnel du périscolaire de toutes responsabilités dès la sortie seul du périscolaire du soir de mon ou mes enfants selon les termes du protocole. Et que tout changement doit être signalé afin d'être inscrit dans le protocole.

L'équipe de direction du périscolaire se réserve le droit de refuser le départ du ou des enfants si les circonstances ne le permettent pas. De ce fait, les parents seront immédiatement informés pour venir récupérer le ou les enfants au périscolaire.

**Signature tuteur légal
Avec mention « lu et approuvé »**

**Signature du directeur périscolaire
Avec mention « lu et approuvé »**

ACUEIL PERISCOLAIRE 6-11 ans

Mise en place du protocole d'autorisation d'accompagnement d'un mineur par un membre de l'équipe d'encadrement du périscolaire (matin ou soir après l'école)

Je soussignéen qualité de

Autorise le personnel du périscolaire à accompagner :

Mon enfant..... Âge :

Mon enfant..... Âge :

Mon enfant..... Âge :

Heures de départ de l'ALSH :

Adresse du club sportif ou culturel de ou des enfants :

.....
.....

Nom /prénom de l'éducateur qui réceptionne le ou les enfants :

.....
.....

Temps estimé du parcours :

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations écrites ci-dessus et m'engage à respecter les termes du protocole. Je décharge le personnel de l'ALSH de toutes responsabilités dès la remise au club de mon ou mes enfants selon les termes du protocole. Et que tout changement doit être signalé afin d'être inscrit dans le protocole.

L'équipe de direction de l'ALSH se réserve le droit de refuser l'accompagnement du ou des enfants si les circonstances ne le permettent pas. De ce fait, les parents seront immédiatement informés pour venir récupérer le ou les enfants à l'ALSH.

Le personnel de l'ALSH n'organisera aucun accompagnement de retour après le club vers l'ALSH. Ceux-ci sont à la charge des parents.

Signature tuteur légal
Avec mention « lu et approuvé »

Signature du directeur Périscolaire
Avec mention « lu et approuvé »



Périscolaire
Des écoles Jean Jaurès et Jules Ferry de la ville de Thuir

Mise en place du protocole d'autorisation d'un mineur à récupérer un enfant au périscolaire

Article 3 du règlement intérieur du périscolaire de la communauté de communes des Aspres

« b)- le soir :

Les enfants scolarisés à l'école Jean Jaurès et à l'école Jules Ferry sont pris en charge dans l'enceinte des écoles, par le personnel encadrant relevant du service périscolaire, dès la sortie des classes soit à partir de 16h45 jusqu'à 18h30 maximum.

La sortie de l'enfant se fera obligatoirement dans ce créneau horaire, soit seul s'il en est autorisé, soit remis à l'un des parents ou toute personne responsable désignée dans la fiche d'inscription. »

Je soussignéen qualité de

autorise le personnel du périscolaire à remettre :

Mon enfant..... Âge :

Mon enfant..... Âge :

Mon enfant..... Âge :

àâgé(e) de.....en qualité de.....
pour récupérer mon ou mes enfants.

Heures de départ du périscolaire soir :

Adresse de destination finale de ou des enfants :

.....
.....

Nom /prénom/âge et lien de la personne qui réceptionne le ou les enfants sur la destination final ou sur le parcours :

.....

Temps estimé du parcours :

J'atteste que la personne mineur qui récupère mon ou mes enfants est en capacité d'assurer l'accompagnement jusqu'au la destination finale.

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations écrite ci-dessus et m'engage à respecter les termes du protocole. Je décharge le personnel du périscolaire de toutes responsabilités dès la remise de mon ou mes enfants à la personne mineure désignée selon les termes du protocole. Et que tout changement doit être signalé afin d'être inscrit dans le protocole.

L'équipe de direction du périscolaire se réserve le droit de refuser le départ du ou des enfants si les circonstances ne le permettent pas. De ce fait, les parents seront immédiatement informés pour venir récupérer le ou les enfants au périscolaire.

Signature tuteur légal
Avec mention « lu et approuvé »

Signature du directeur périscolaire
Avec mention « lu et approuvé »